

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**
◆◆◆◆◆
**Réunion du Comité Syndical
Mercredi 27 mars 2024**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1138	21	9 +1pouvoir	3	7

Affectation des résultats d'exploitation 2023

Le Comité syndical du SMEI (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni mercredi 27 mars 2024 à 14 h 30 à BARNEVILLE-CARTERET, salle du pôle nautique, sur convocation du 19 mars 2024.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEI, préside la séance.

M. Thierry LETOUZÉ est désigné secrétaire de séance.

PRÉSENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEI

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente

M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire

M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

Délégués des EPCI titulaires

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin

M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Elus du Conseil départemental et EPCI : suppléants

Mme Sophie JULIEN-FARCIS, communauté de communes Granville Terre et Mer

M. Hubert LEFEVRE, communauté d'agglomération le Cotentin

Mme Nathalie MADEC, conseillère départementale canton La Hague

EXCUSÉS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances (pouvoir à Mme I. BOUYER-MAUPAS)

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes

M. Cédric NOUVELLOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer

M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer

Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération du Cotentin

Affectation des résultats d'exploitation 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de séance du Comité syndical du 27 mars 2024 ;

Vu l'approbation du compte de gestion 2023 établi par Monsieur le Payeur Départemental ;

Vu le vote du compte administratif 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité du SMEL, **sans abstention, ni voix contre**, à l'unanimité des membres présents, vote l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Rappel des résultats 2023 :

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2023	221 001,48
<i>Recettes - dépenses + 001 de N-1</i>	
SOLDE REPORTS INV.	-459,00
EXCEDENT DE FINANCEMENT (section investissement)	220 542,48
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2023	491 611,54
<i>Recettes - dépenses + 002 de N-1</i>	

Proposition d'affectation du résultat :

La section d'investissement présentant un **exédeant de financement**, il n'y a pas d'affectation du résultat à opérer. Il est donc proposé d'affecter la totalité du résultat en section de fonctionnement.

AFFECTATION DU RESULTAT <i>excédent de financement</i>	0,00
REPORT DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	491 611,54

Excédant de fonctionnement 2023 - affectation du résultat

Pour extrait conforme,
Le président du SMEL,

Alain NAVARRET



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr